



Lundi De Pentecote congés imposés

Par **Frenchyyyy**, le **11/05/2016** à **08:53**

Bonjour

Je souhaite avoir un éclaircissement concernant le lundi de pentecote

Je travaille pour une société anglais basée en France

Pour ce Lundi de Pentecote la société nous propose de travailler gratuitement ou nous impose un congé payé

Une partie des employés en contrat anglais seront payés, mais d'autres en contrat francais.

Il n'y a aucun accord interne, ceci est juste imposé à la derniere minute

Merci d'avance pour vos lumières

Damien

Par **P.M.**, le **11/05/2016** à **08:59**

Bonjour,

Disons que vraisemblablement l'employeur a décidé que le lundi de Pentecôte sera la journée de solidarité mais elle ne peut pas être prise sur les congés payés...

Par **janus2fr**, le **11/05/2016** à **09:56**

[citation]mais elle ne peut pas être prise sur les congés payés...

[/citation]

Bonjour,

La journée de solidarité ne peut pas être prise sur les congés payés ordinaires, c'est exact, mais ici ce n'est pas le cas.

L'employeur décide que le lundi de Pentecôte sera la journée de solidarité, donc que les salariés travailleront. Ceux qui désirent ne pas travailler ce jour là peuvent poser un jour de congé payé. Ce n'est pas la même chose que de réaliser la journée de solidarité en supprimant aux salariés une journée de congé.

Par **P.M.**, le **11/05/2016** à **10:43**

Je vous laisse cette interprétation face au peu d'explications apparemment fournies par l'employeur sans délai de prévenance puisque les salariés sont prévenus à la dernière minute

et que donc ceux qui avaient pensé que le jour férié soit chômé se trouvent imposer la prise d'un jour sur leur congés payés...

Par **janus2fr**, le **11/05/2016** à **13:36**

[citation] sans délai de prévenance puisque les salariés sont prévenus à la dernière minute[/citation]

Personnellement, je ne vois pas cette information dans l'exposé de la situation.

Il est dit :

[citation]Pour ce Lundi de Pentecote la société nous propose de travailler gratuitement ou nous impose un congé payé [/citation]

Mais il n'est pas précisé quand cette proposition a eu lieu.

Si effectivement, c'est maintenant, donc à moins d'une semaine de lundi de Pentecôte, je vous rejoins sur le délai de prévenance, mais l'information manque...

Par **P.M.**, le **11/05/2016** à **15:31**

Alors saucissonnons :

[citation]Il n'y a aucun accord interne, ceci est juste **imposé à la dernière minute**[/citation]